

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	25.09.2017	9h15		DFS
Annule et remplace				

Auteur(s) : Groupe libéral-radical	Lié à : ad 17.020
------------------------------------	----------------------

Titre : Amendement au projet de décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 3 millions de francs en vue de la constitution et de la certification d'une communauté de référence cantonale au sens de la Loi fédérale sur le dossier électronique du patient (LDEP)

Contenu :

Article premier Un crédit d'engagement de 2'400'000 francs est accordé au Conseil d'État en vue de la constitution et de la certification d'une communauté de référence neuchâteloise pour permettre la mise en place du dossier électronique du patient pendant une phase de démarrage.

NB : En cas d'acceptation de la modification à l'article premier, le titre et le préambule doivent également être modifiés dans le même sens.

Motivation (facultatif) :

Le montant sollicité par le Conseil d'État correspond à la moyenne calculée par eHealth suisse en 2016. La fourchette proposée est cependant large (2,15 à 4 millions de francs) et prévoit une fourchette de 1,25 à 2,50 millions de francs pour le seul poste informatique. Considérant l'appui de l'État sur les structures existantes, soit le service informatique de l'État (SIEN) et le centre d'information de gestion et d'économie de santé (CIGES), le crédit doit être réduit pour être plus proche de la réalité des coûts et de l'économie réalisables, en utilisant les structures étatiques à disposition.

En 2016, le Valais défrayait la chronique sur le dossier électronique du patient (DEP). Il annonçait en effet arrêter ses démarches, après six années et 4 millions de francs dépensés. Afin d'éviter de lancer des montants très élevés dans un projet risqué, et compte tenu des institutions neuchâteloises mobilisées (SIEN et CIGES), le montant devrait être revu à la baisse, conformément aux projections de eHealth suisse pour la constitution d'une communauté de référence.

Le montant du crédit ainsi proposé correspond aux évaluations supérieures de KPMG en termes de personnel (1'400'000 francs), aux frais de certification (100'000 francs) ainsi qu'à l'estimatif des coûts du fournisseur de la plateforme DEP par le Conseil d'État (900'000 francs), le coût du projet restant ainsi plus raisonnable et permettant toujours d'obtenir les subventions fédérales.

Auteur ou premier signataire : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) :		
Matthieu Aubert		
Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :
Olivier Lebeau		